SACC : LISTE DES SERVICES INTERDITS

& ANALYSE DES SACC EN PRESENCE D’UN RESEAU

Liste des services interdits prévus à l’article 10 du code de déontologie

**1. Fiscalité**: préparation de déclarations, services liés aux taxes sur les salaires, aux droits de douane, identification de subventions publiques et d’incitations fiscales, assistance en matière de contrôle fiscal, calcul d’impôts directs et indirects et des impôts différés, conseils fiscaux

2. Services impliquant d’être **associé à la gestion ou à la prise de décisions** de l’entité contrôlée

**3. Comptabilité** : tenue, préparation des états financiers

**4. Paie**

**5. Contrôle interne, gestion des risques, systèmes informatiques** : conception ou mise en place de procédures ou de systèmes relatifs à l’information financière

**6. Services d'évaluation**

**7. Services juridiques :** prestations d’avocat, négociation pour le compte de l’entité contrôlée, défense dans la résolution d’un litige, fourniture de conseils

**8. Audit interne**: services liés à la fonction d’audit interne

**9. Services liés au financement**, à l’allocation et à la structure des capitaux, la stratégie d’investissement du client d’audit à l’exception de l’émission de services d’assurance en relation avec les états financiers incluant l’émission de lettres de confort en lien avec les prospectus émis par l’entité contrôlée.

**10. Promouvoir, vendre ou souscrire des actions** de l’entité contrôlée

**11. Ressources humaines :** recrutement de membres de la direction, structuration de l’organisation, contrôle des coûts

12. Les services ayant pour objet l'élaboration d'une information ou d'une communication financière

13. La prestation de conseil en matière juridique ainsi que les services qui ont pour objet la rédaction des actes ou la tenue du secrétariat juridique

14. Les missions de commissariat aux apports et à la fusion

15. La prise en charge, même partielle, d'une prestation d'externalisation

16. Le maniement ou le séquestre de fonds.

Aide à l’analyse des SACC en réseau

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Entités** | **CAC en France** | **Membres du réseau** |
| **Entité auditée non EIP** | 16 services interdits  Approche risque/sauvegarde pour les autres services | 16 services interdits  Approche risque/sauvegarde pour les autres services |
| **Mère ou filiale dans UE** | 16 services interdits  Approche risque/sauvegarde pour les autres services | 3 services interdits **\***  Approche risque/sauvegarde pour les autres services |
| **Mère ou filiale hors UE** | Pas d’interdiction  Approche risque/sauvegarde | 3 services interdits **\***  Approche risque/sauvegarde pour les autres services |

**\*** 1) services ayant pour objet la tenue de la comptabilité, la préparation et l'établissement des comptes et l'élaboration d'une information ou une communication financière, lorsqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés soumis à la certification du commissaire aux comptes

 2) conception et la mise en œuvre de procédures de contrôle interne ou de gestion des risques relatives à l’élaboration ou au contrôle des informations comptables ou financières incluses dans les comptes consolidés soumis à la certification du commissaire aux comptes ;

3) services qui supposent d'être associé à la gestion ou à la prise de décision de l'entité dont les comptes sont certifiés.

|  |
| --- |
| **Proposition d’outils**  • Questionnaire ad hoc visant à s’assurer que la mission SACC envisagée :   * n’est pas interdite ; * ne compromet pas l’indépendance. |